

Le Gouvernement Olivier s'ancre dans l'immobilisme

Un budget 2010 sans aucune perspective

Introduction

Un « *budget de transition* », un « *budget de crise* » : voilà les termes qui reviennent le plus souvent dans la bouche des membres du Gouvernement pour qualifier le budget 2010. Bien sûr, nous sommes en période de crise. Personne ne va nier cette réalité. Mais celle-ci ne peut cependant pas justifier à elle seule l'état actuel lamentable des finances bruxelloises. Sur le plan de la responsabilité budgétaire, la gestion de l'Olivier dispute sans aucun doute la première place du podium aux effets de la crise financière.

Car au-delà de cette crise mondiale, Bruxelles a dû, de surcroît, encaisser une **crise de la bonne gestion financière** (recettes aléatoires-dépenses durables, explosion de la dette), une **crise de la bonne gouvernance budgétaire** (refus d'établir une feuille de route budgétaire pluriannuelle comme l'impose pourtant la législation), une **crise de cohérence** (repandre aujourd'hui d'une main ce qu'on a donné, hier, de l'autre), une **crise de l'immobilisme** (refus de prendre des mesures idéologiques au nom desquelles on s'est pourtant constitué en Gouvernement).

Pourtant, la crise n'est pas une fatalité et une autre méthode de gestion pourrait placer Bruxelles dans une situation beaucoup moins inconfortable.

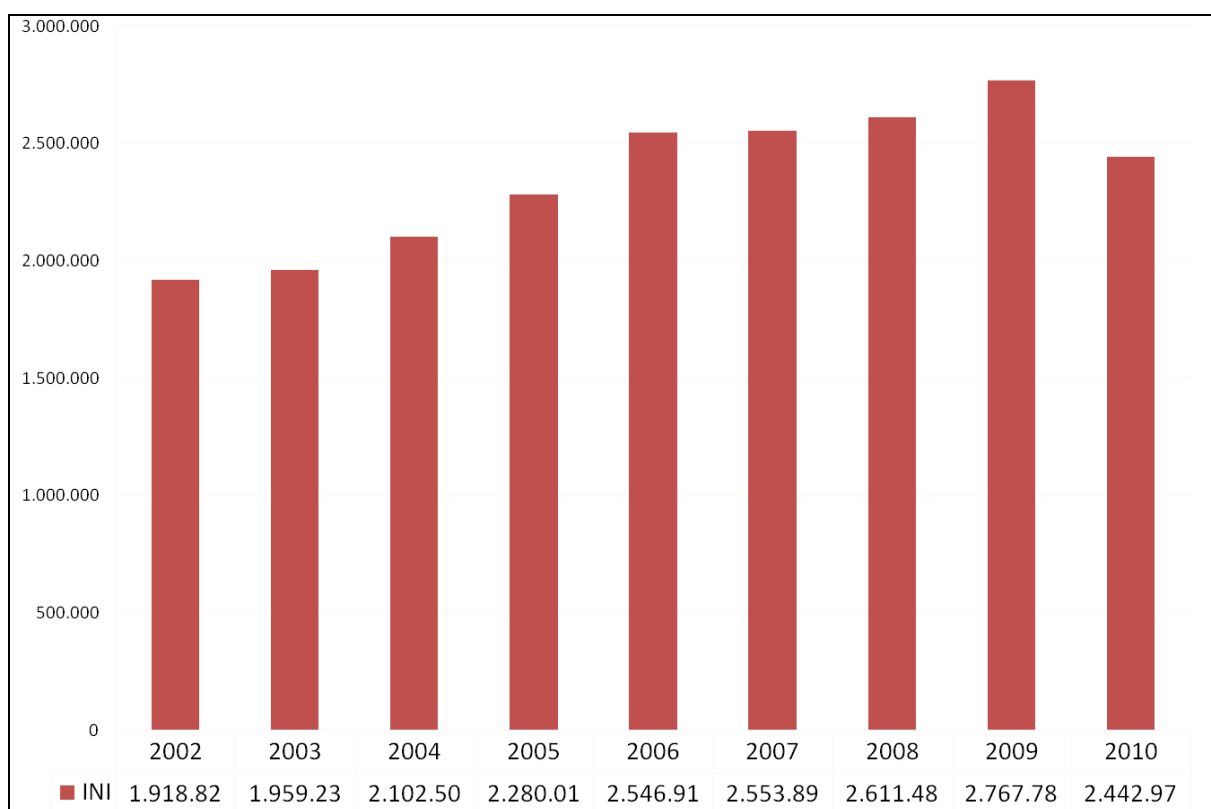
Comme l'a démontré l'analyse de la Cour des comptes, trop d'incertitudes hypothèquent le budget 2010.

1. Crise de la bonne gestion financière

Les années se suivent et, décidément, ne se ressemblent pas... De budgets euphoriques, on est arrivé, en moins d'une législature, à de véritables budgets de crise. Le tableau ci-dessous (diffusé par le Gouvernement dans le cadre du budget 2010) illustre le manque total de rigueur avec laquelle l'Olivier gère les recettes de la Région bruxelloise depuis des années :

- 2005 : le premier budget de l'Olivier affichait des recettes en augmentation de 19% par rapport à 2002 ;
- 2006 : l'augmentation n'a fait que croître puisque les recettes augmentent de + 33% par rapport à 2002 ;
- En 2008 : l'Olivier pouvait compter sur des recettes supérieures de 25% à celles de 2004 ;

Evolution des recettes totales (budget initial) 2002 - 2010



L'ajustement révélant que le budget initial de 2009 a été une véritable supercherie, un budget purement électoral et démagogique (alors qu'il s'est constitué fin 2008, soit au plus fort de la crise financière), concentrons notre analyse sur les recettes durant la période 2005-2008. Jamais la Région bruxelloise n'a disposé d'autant de moyens budgétaires pour mener ses

politiques. Or, le Bruxellois est devenu le citoyen le plus endetté de tous les belges. Et pour cause puisque **sur base de recettes aléatoires**, conjoncturelles (principalement liées à l'évolution du marché immobilierⁱ) l'Olivier a mené des **politiques structurelles, récurrentes, durables du point de vue des dépenses publiques** (ex : l'augmentation de plus de 600 agents dans la fonction publique bruxelloise).

Malheureusement, nous devons constater que **cette tendance se poursuit** puisque malgré la crise budgétaire, la Région continue exactement sur la même lancée : engagement de 14 fonctionnaires supplémentaires à l'IBGE (gestion des sols pollués), création d'une administration fiscale régionale pour mettre en œuvre la perception régionale du précompte immobilier, création d'un observatoire de la sécurité, etc. L'Olivier ne semble donc tirer aucun enseignement de sa méthode de gestion.

Un indicateur est particulièrement inquiétant : **l'évolution de la dette régionale** depuis 2005 (premier budget de l'Olivier). Au 31 décembre 2009, la dette bruxelloise atteindra les 2,45 milliards d'€, soit une augmentation du niveau d'endettement de plus de 18% par rapport à décembre 2008ⁱⁱ.

Evolution de la dette régionale consolidée selon la norme SEC 95 (en millier d'€)	
2005	1.747.365
2006	1.792.624
2007	1.786.877
2008	2.067.452
2009	2.448.615

Si on compare la dette totale par rapport aux recettes totales (ratio qui permet de déterminer la capacité de la Région à faire face à ses engagements financiers futurs sur base des ses recettes propres), en 2009, le niveau de 99,1% sera atteint pour 73,5% en 2008 et 66,25% en 2006. Soit une **détérioration du ratio de solvabilité de l'ordre de 20% depuis 2004 !**ⁱⁱⁱ La Cour des comptes note d'ailleurs dans son rapport (p.33) que les crédits nécessaires pour faire face à l'évolution de la charge de la dette subissent une hausse de 13,5%, soit + 32,6 millions.

2. Crise de la bonne gouvernance budgétaire

En février 2006, le Parlement a adopté une nouvelle ordonnance-cadre relative au budget^{iv} en vue d'améliorer la transparence et la gestion budgétaire en Région bruxelloise. Plusieurs avancées positives découlent de cette ordonnance, dont l'article 22, qui prévoit qu'en début de législature, le Gouvernement présente au Parlement, en même temps que le premier budget :

1. les objectifs budgétaires à respecter durant les 5 années de législature ainsi que les mesures nécessaires pour exécuter le budget dans les limites de ces objectifs budgétaires ;
2. Un plan budgétaire pluriannuel avec des notes d'orientation qui définissent les axes fondamentaux de la politique gouvernementale pour la durée de la législature.

Selon l'exposé des motifs de l'Ordonnance^v concernant cette disposition, ces documents doivent fournir « *une véritable feuille de route pour le Gouvernement et le Parlement pour toute la législature* ». Autrement dit, les pièces supplémentaires à joindre au premier budget de la législature sont des éléments essentiels pour mesurer les conséquences des politiques engagées sur la législature et pour mesurer les effets des politiques mises en œuvre sous la législature passée.

Le Ministre des Finances, en présentant les vertus de cette nouvelle ordonnance, a d'ailleurs insisté sur cette avancée importante^{vi} : « *Le projet d'ordonnance contient une mesure importante : chaque nouveau Gouvernement devra désormais fixer ses objectifs budgétaires pour la législature et élaborer des notes d'orientation qui définiront les objectifs Gouvernementaux* ».

Que découvre-t-on dans le budget 2010 ? Le Gouvernement (article 4^{vii}) s'affranchit de ses propres obligations en reportant l'entrée en vigueur de l'article 22 au début de la législature suivante, soit en novembre 2014 ! **Voter des textes qu'on n'applique pas** totalement devient la **véritable marque de fabrique de l'Olivier**. Au nom de la bonne gouvernance, on fait voter au parlement des dispositions ambitieuses pour contraindre le Gouvernement d'avoir une véritable feuille de route budgétaire pour toute la législature. La première fois qu'il faut remplir cette obligation, le Gouvernement botte en touche jusqu'en 2014. Ce n'est pas acceptable. Le MR déposera un amendement pour obliger le Gouvernement à établir cette feuille de route budgétaire dès le budget 2011.

Le Gouvernement Olivier est le champion de la planification^{viii}, tant que cette planification n'est pas contraignante. Par contre, quand il s'agit de répondre à une obligation légale, on ne s'exécute pas.

Contact presse : Jean-François LECONTE

Tél: 02/549.66.14 - M: 0497/59.99.49 - jfleconte@parlbru.irisnet.be

3. Crise de la cohérence

Le **logement** et la **mobilité** sont certainement deux préoccupations majeures des Bruxellois. Deux compétences majeures pour lesquelles l'Olivier défait ce qu'il a par ailleurs voulu faire sous la précédente législature. Ainsi, la SLRB est contrainte de rembourser 40 millions d'€ à la Région qui, pour boucler son budget, reprend donc aujourd'hui ce qu'elle a voulu consacrer hier pour améliorer l'offre de logements en Région bruxelloise. La Stib voit également son budget diminuer de plus de 35 millions d'euros au point que son directeur-général s'est interrogé publiquement sur la possibilité de maintenir le service de transports publics au-delà de la mi-décembre. A nouveau, des services créés hier (ex : développement de Noctis) risquent aujourd'hui d'être au pire supprimés, au mieux sérieusement rabotés.

Le budget 2010 révèle également toute une série de **promesses** de l'Olivier pour lesquelles **aucun moyen** n'a été **prévu** : transposition de la directive européenne sur l'égalité des chances, ordonnance sur les logements inoccupés...

Sans même parler des primes pour l'installation de panneaux photovoltaïques lancées l'an dernier à grand renfort de campagnes publicitaires.

Enfin, la problématique de la **formation** reste entière puisqu'on préfère investir dans du personnel supplémentaire chez Actiris dans le cadre du Contrat de Projet Professionnel au détriment des politiques de formation qui pourraient être développées en partenariat avec la Cocof et les écoles de promotion sociale.

4. Crise de l'immobilisme

Cette majorité s'est constituée, nous a-t-on expliqué, sur base de convergences idéologiques fortes (sic). C'est d'ailleurs au nom de cette soi-disante cohérence qu'on a rejeté la première force politique à Bruxelles dans l'opposition. Aujourd'hui, on constate que ce sont des **convergences de papier**. L'Olivier est incapable de prendre des décisions politiques pour mettre en œuvre les réformes idéologiques sur base desquelles il s'est constitué (cfr : les programmes électoraux du PS, cdH et Ecolo). Rien qu'en matière environnementale, des recettes supplémentaires pourraient alimenter les caisses régionales (péage urbain, modification de la taxe de circulation, politique des déchets...). Seul l'immobilisme semble souder l'action gouvernementale qui résume son activité à la gestion quotidienne. Une gestion à la petite semaine. L'équipe Picqué nous donne souvent l'impression d'être un Gouvernement en affaires courantes. Incapable de gérer les fruits de la croissance immobilière de 2005 à 2007. Incapable d'anticiper les effets d'une crise en 2008. Incapable, en 2009, de trouver du souffle pour relever les nombreux défis bruxellois.

5. Pour une Meilleure Responsabilisation dans la gestion des finances publiques (méthode MR)

On ne pourra pas reprocher au MR son manque de cohérence dans l'analyse budgétaire puisque ce que nous dénonçons depuis des années est en train d'advenir. Pourtant, malgré le contexte économique difficile, il est possible de beaucoup mieux gérer les deniers publics par une meilleure responsabilisation (ce que j'appelle la méthode MR). Comment ?

- En effectuant un véritable *screening* de toutes les dépenses (évaluation rigoureuse du rapport coût/bénéfice de chaque dépense) ;
- En identifiant les marges possibles et en les affectant en priorité à des investissements qui permettent de réduire structurellement certaines dépenses (en matière d'énergie par exemple) ;
- En trouvant de nouvelles recettes via des politiques environnementales et de mobilité courageuses et une rationalisation des modes de gestion

6. Conclusion : trop d'incertitudes pèsent sur les finances bruxelloises

L'analyse de la Cour des comptes révèle toutes les incertitudes qui pèsent sur le budget régional en 2010 :

- **Surévaluation de certaines recettes immobilières** à hauteur de 14 millions d'€ (soit +1,5% que ce que prévoit l'administration fédérale). La Région justifie cette différence par sa volonté de lutter contre les montages fiscaux existant permettant d'éviter le paiement des droits d'enregistrement mais, précise la Cour (p.31), « à ce jour, aucun document étayant ce montant n'a pu être produit » ;
- **Les charges d'urbanisme** exceptionnelles dans le cadre de la construction du nouveau siège de l'Otan (12,6 millions d'€) sont inscrites erronément en 2010 alors qu'elles seront visiblement payées en 2009 ;
- La Région prévoit une augmentation de 2,5 millions d'euros de la **taxe régionale** grâce à une optimisation de l'organisation de la perception mais aucun calcul sérieux n'accompagne cette prévision ;
- On reporte sur **Beliris** 50 millions d'euros d'investissements **Stib** mais personne n'arrive à nous donner les tableaux actualisés de Beliris. On ne peut donc aujourd'hui être certain que ces 50 millions seront bel et bien assumés par l'accord de coopération et consacrés aux investissements que la Stib doit impérativement assumer ;
- **Sécurité dans les tunnels** : la Cour (p37) affirme que les moyens disponibles seront insuffisants pour faire face aux paiements des travaux déjà entamés (trou de 4 à 5 millions d'euros) ;
- La **garantie régionale** passe de 950 à 1.300 millions d'euros, ce qui représente une augmentation colossale. Par ailleurs, la Cour des comptes confirme que, par manque de données en provenance de l'administration, elle n'est plus en mesure de chiffrer le montant des **encours** ;

- **L'Agence Régionale pour la Propreté** prévoit d'augmenter ses recettes commerciales (enlèvement des ordures non ménagères) de près de 67% ce qui paraît totalement surévalué sans projet de nouvelle réglementation (p.38) ;
- **L'inexécution des crédits** fixé, pour 2010, à 90 millions d'euros par le Gouvernement semble être un objectif peu réaliste vu les réductions substantielles des crédits de ce budget;
- Alors que le Gouvernement annonce respecter la **norme budgétaire** pour retrouver l'équilibre en 2015, la Cour rappelle utilement qu'il n'existe actuellement aucun accord entre le fédéral et les entités fédérées sur la fixation de cette norme. Le Gouvernement se contente de présenter un **déficit en 2009** (budget ajusté) de **232,333 millions d'euros**^{ix} et en **2010** de **346,891 millions d'euros** (306,891 + 40).

*La Cigale, ayant chanté tout l'été,
Se trouva fort dépourvue quand la bise fut venue :
Pas un seul petit morceau de mouche ou de vermisseau.
Elle alla crier famine chez la Fourmi sa voisine,
La priant de lui prêter quelque grain pour subsister jusqu'à la saison nouvelle.
"Je vous paierai, lui dit-elle, avant l'Oût, foi d'animal, intèrêt et principal".
La Fourmi n'est pas prêteuse : c'est là son moindre défaut.
Que faisiez-vous au temps chaud ? Dit-elle à cette emprunteuse.
- Nuit et jour à tout venant Je chantais, ne vous déplaïse.
- Vous chantiez ? j'en suis fort aise. Eh bien! dansez maintenant.*

Jean de la Fontaine - La Cigale et la Fourmi

ⁱ La part la plus importante des recettes en Région bruxelloise provient des droits d'enregistrement qui dépendent directement de l'activité immobilière.

ⁱⁱ Doc A-61/1 – 2009/2010, Exposé général, p 69.

ⁱⁱⁱ Doc A-61/1 – 2009/2010, Exposé général, p71.

^{iv} Ordonnance organique du 23 février 2006 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle.

^v Cfr document A-186/1 – 2004/2005 du 6 octobre 2005, p. 49.

^{vi} Voir doc A-186/2 – 2004/2005 du 23 janvier 2006 (rapport sur le projet d'ordonnance organique portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle), p7.

^{vii} Doc A-61/1 – 2009/2010 (projet d'ordonnance contenant le budget général des dépenses de la RBC pour 2010), p 4.

^{viii} Cfr déclaration gouvernementale : plan de croissance durable, plan régional de développement durable, plan nature, plan de l'enfance et de la jeunesse, plan de la récolte et de recoupement des données statistiques, plan de diversité, plan de city-marketing, plan d'accélération de la rénovation énergétique des bâtiments, plan global de l'amélioration de l'efficacité lumineuse, plan de généralisation de l'éclairage LED, plan pluie 2011-2015, plan stratégique communal, plan bruxellois de gestion de l'eau, plan d'économie d'énergie régional, plan stratégique visant à développer l'alimentation durable et l'agriculture urbaine durable à Bruxelles, plan logement réévalué...

^{ix} Pour rappel, le titre de la conférence de presse du MR sur l'analyse du budget 2009 était «*Budget 2009 : faux boni, vrai déficit*».